Pour le droit à la communication
Fapt la cgt
FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 17 Novembre 2020

LA POSTE – BSCC – Colis

PRIME CHALLENGE 2020

3ème ou 4ème avenant à l'accord challenge au Colis : C'EST TOUJOURS INSUFFISANT !

L'écran de fumée électorale

Entre 30 et 40 % de trafic supplémentaire sont attendus pour la peak période. Si des mesures exceptionnelles ont été prises dans les services pour faire face à près de 4 millions de colis à traiter et livrer par jour, les postières et les postiers seront aussi mis à rude contribution. La Poste ne veut pas manquer ce rendez-vous et le clame dans la presse, par contre, et comme pour la prime covid, elle n'est pas au rendez-vous du social !

Conviées à une concertation sur un 3ème avenant à l'accord « Challenge 2017 » les organisations syndicales ont à l'unanimité, déplorer au vu des annonces de trafic, qu'il n'y ait aucune revalorisation de la prime. Mais certaines l'ont quand même signé. **Allez comprendre ?**

Dès lors, que s'est-il passé pour que 2 semaines plus tard, La Poste convie à nouveau les organisations syndicales à une concertation sur un 4ème avenant.

Y aurait-il eu prise de conscience à la tête de la BU Colis ? Noon !

Selon la DRH, la nouvelle période de confinement décrétée par le Président de la République serait à l'origine de réflexions sur un assouplissement des périodes du challenge les conduisant à «répondre aux demandes des syndicats ??» et à proposer 5 périodes au lieu de 2.

En gros la prime est découpée en 5 fois une semaine avec chacune un montant. ROYAL !!!

Ainsi, si un postier tombe malade, il devra l'être uniquement du lundi au dimanche, sans empiéter sur la semaine suivante sous peine de perdre la prime.

D'aucun y ont vu une avancée pour les postiers. Mais c'est oublier que proratiser eut été mieux, qu'une seule absence reste préjudiciable et que les objectifs assignés pour être éligible à la prime sont parfois inatteignables et restent de rigueur.

La CGT pour sa part, fidèle à sa ligne de conduite a demandé une prime de 1000 euros bien méritée, histoire de récompenser des agents qui ont déjà bien démontré leur engagement et leur professionnalisme pendant et après le confinement.

Nous avons demandé que la situation sanitaire soit prise en compte pour assouplir les critères d'attribution du challenge 2020, de penser aux postiers vulnérables écartés du service et la proratisation de la prime.
Comme d'habitude nous avons essuyé une fin de non-recevoir.

La CGT n'a pas signé cet avenant !

Rien ne changera dans «l'Entreprise» si les postières et les postiers ne s'en mêlent pas !

Une fois de plus notre organisation syndicale prend ses responsabilités et ne cautionne pas par sa signature un système discriminatoire de primes avec des critères basés exclusivement sur le présentéisme et remettant en cause le droit de grève ou le droit d'être malade plus encore en cette période de pandémie.

Pour la CGT, ce 4ème avenant « provisoire » est un pansement sur une jambe de bois.

Une Organisation syndicale, dans un tract, s'est attribuée la paternité de ce saucissonnage de la peak période avant même que la plénière ne se tienne *(contredisant au passage la DRH)*. **Elle s'était déjà vantée d'avoir obtenue les fameux 300 €uros prime Covid, là aussi avant que la réunion avec toutes les OS n'ait eu lieu. On l'aura compris, il y a des élections en décembre, or il y a bien longtemps que le devoir de neutralité en matière électorale est bafoué à La Poste. Le petit numéro de ventriloque auquel se livrent la BU Colis avec certains syndicats est indigne.**

Pour la CGT, NUL N'A LE DROIT DE JOUER AVEC LA SANTÉ DES PERSONNELS !!

LA POSTE NOUS PLIE EN 4 POUR FAIRE DU FRIC !

PEAK PÉRIODE

Le 13ème mois pour tous !

A FORCE DE NOUS PLIER, ILS NOUS METTENT EN BOULE !

Les postières et postiers sont seuls juges, mais pour la CGT, le personnel est en droit d'attendre beaucoup mieux de cette grande entreprise qu'est La Poste et qu'elles et ils contribuent à bâtir chaque jour.

Nous le répétons depuis des années, ce n'est pas en précarisant financièrement son personnel et en externalisant l'activité à outrance, que La Poste jouera son rôle d'entreprise responsable comme elle le dit dans ses communications !

EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION, LA CGT FAPT REVENDIQUE POUR LE PERSONNEL :

- **le II-1 comme grade de base avec un repyramidage de tous les grades sur la base d'un SMIC à 1.800 €uros bruts,**
- **la suppression des primes aléatoires et de leurs critères discriminants,**
- **le 13ème mois ,**
- **le droit à la promotion pour tous avec un plan de carrière favorisant une augmentation de salaire avec refonte des grilles indiciaires et salariales,**
- **un coup de chapeau avec l'attribution de 50 points d'indice pour les départs à la retraite.**

VOILÀ UNE VRAIE AMBITION POUR LES POSTIERS PORTÉE PAR TOUTE LA CGT FAPT ET SES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA POSTE.

Les choses ne changeront que si l'on s'en mêle !

Le groupe La Poste a plusieurs visages,

la CGT a le vôtre.